

RAPPORT N° 01/7-39
au Conseil Municipal

OBJET

VENTE DES LTS
REMISE GRACIEUSE D'IMPAYES SUR LOTS VENDUS
MODIFICATION DE LA DCM 01/5-78 DU 26 JUIN 2001

Par Délibérations n° 99/2-07 du 24 mars 1999 et n° 99/3-23 du 21 mai 1999, le Conseil Municipal a arrêté la formule de détermination de la valeur de chaque lot, ainsi que le mode de calcul du prix de vente des Logements Très Sociaux.

Le 26 juin dernier, une nouvelle Délibération (n° 01/5-78) a été prise demandant un rattrapage comptable de huit cas (tableau joint en annexe).

Sur une centaine de vente réalisées, il a été constaté, dans certains cas, que le montant des impayés était supérieur à la valeur de la maison. Il en découle un résultat négatif restant inscrit comme somme due par les nouveaux propriétaires.

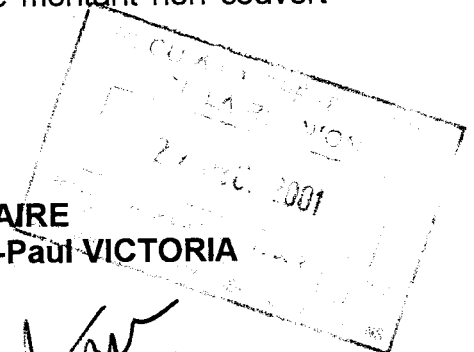
Les familles en cause sont redevables d'impayés non recouvrés. Cette situation bien que rare (huit cas recensés à ce jour) existe, et le montant global des restes à recouvrer s'élève à 230 823 F.

Sur recommandation du Receveur Municipal, il convient de préciser les termes de la Délibération du 26 juin 2001 pour une remise gracieuse de ces impayés.

Je vous demande donc de m'autoriser à appliquer, pour les huit familles concernées par le recouvrement d'impayés sur lots vendus dans le cadre de la vente des LTS, une remise gracieuse visant à solder le montant non couvert par la valeur de la maison.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



LISTE DES FAMILLES POUR LA REMISE GRACIEUSE

LOTISSEMENT	FAMILLE	Adresse	Date de la signature de l'Acte	Montant
LTS LES EVIS	COUTURIER Expédit	21, Chemin des Grenadiers	22/12/99	74 880,00
LTS MAISONS NEUVES	SAUTRON Marie Thérèse	21, Chemin des Avocats	22/12/99	10 605,00
LTS LES ATTES	LORICOURT Marie Sophie	31, Rue des Lavandières	26/08/00	8670,00
LTS COMBAVAS	BARAN Marie Claire	115, Chemin des Pêcheurs	07/03/00	25 922,00
LTS LES EVIS	NODODUS Julien	11, Chemin des Genadiers	12/04/00	24 195,00
LTS JAMSROSATS	BIENAIME Christophe	6, Chemin Badamiers	14/12/00	7 031,00
LTS JUJUBES	COLLET Marie Sophie	31, Allée des Jacquiers	29/12/00	25 536,00
LTS MORANGE 2	ICHIRANTE REMOUNE M. Thérèse	28, Allée du Plateau	07/03/00	53 984,00
TOTAL GENERAL				230 823,00

**DELIBERATION N° 01/7-39
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**VENTE DES LTS
REMISE GRACIEUSE D'IMPAYES SUR LOTS VENDUS
MODIFICATION DE LA DCM 01/5-78 DU 26 JUIN 2001**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-39 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

**APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à appliquer, pour les huit familles concernées par le recouvrement d'impayés sur lots vendus dans le cadre de la vente des LTS, une remise gracieuse visant à solder le montant non couvert par la valeur de la maison.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

